



Inscription aux Ateliers Enfants 2022/2023

Préinscription par téléphone INDISPENSABLE au préalable

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Tel Portable : _____

E-Mail : (en majuscules d'imprimerie) _____

Ateliers : _____ **Jour :** _____ **Horaires :** _____

Les ateliers : Ils se déroulent tous les **mercredi après-midi de 13h30 à 15h30** hors vacances scolaires, jours fériés ou pont de l'ascension. Le règlement de la cotisation se fait le jour de l'inscription dans son intégralité (facilité de paiement accepté en 3 fois). Une année entamée est une année due, même en cas d'arrêt de l'activité. Les demandes de restitution des sommes versées pour des raisons graves et imprévisibles d'une cessation de la participation à l'activité peuvent être examinées par le bureau pour un trimestre non entamé. Dans tous les cas, de désistement ou d'interruption, 50€ seront appliqués pour frais d'inscription, et ce même si l'année n'est pas entamée.

Les Tarifs : La cotisation annuelle 2022 / 2023 est de **300 euros. (Règlement possible en 3 fois par chèque au jour de l'inscription) adhésion de 20€ offerte.**

Détail du règlement : Cheque(s) : Nombre : _____ Montant _____ €
 ANCV : : Nombre : _____ Montant _____ €
 Espèces : Montant _____ €

Cette inscription vous permet l'accès aux cours, d'être informé de toutes les manifestations, activités, stages, animations, expositions, et d'accéder à la bibliothèque technique. En tant que parent d'enfant adhérent vous disposez d'un droit de vote représentatif de votre enfant à l'Assemblée Générale.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'utilisation des services de l'association par lecture du règlement intérieur (cf. site de l'association) et du présent formulaire d'inscription.

J'autorise l'association TAA à reproduire et exploiter l'image de mon enfant, dans le cadre des activités auxquelles il participe, pour la promotion et la communication de l'association.

Date :/...../.....

Signature :